



HAL
open science

Les mots de l'exil dans l'Europe du XIXe siècle. Dire, pratiquer, représenter les migrations politiques

Delphine Diaz, Alexandre Dupont

► **To cite this version:**

Delphine Diaz, Alexandre Dupont. Les mots de l'exil dans l'Europe du XIXe siècle. Dire, pratiquer, représenter les migrations politiques. *Hommes et migrations*, 2018, <10.4000/hommesmigrations.4130>. <hal-02540906>

HAL Id: hal-02540906

<https://hal.science/hal-02540906v1>

Submitted on 12 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LES MOTS DE L'EXIL DANS L'EUROPE DU XIX^E SIÈCLE. DIRE, PRATIQUER, REPRÉSENTER LES MIGRATIONS POLITIQUES

Delphine Diaz et Alexandre Dupont

Musée de l'histoire de l'immigration | « Hommes & Migrations »

2018/2 n° 1321 | pages 6 à 11

ISSN 1142-852X

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-2-page-6.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Musée de l'histoire de l'immigration.

© Musée de l'histoire de l'immigration. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Hommes & migrations

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1321 | 2018

Les mots de l'exil dans l'Europe du XIX^e siècle

Les mots de l'exil dans l'Europe du XIX^e siècle. Dire, pratiquer, représenter les migrations politiques

Delphine Diaz et Alexandre Dupont



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/4130>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.4130

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2018

Pagination : 6-11

ISBN : 978-2-919040-41-4

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Delphine Diaz et Alexandre Dupont, « Les mots de l'exil dans l'Europe du XIX^e siècle. Dire, pratiquer, représenter les migrations politiques », *Hommes & migrations* [En ligne], 1321 | 2018, mis en ligne le 01 avril 2020, consulté le 27 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/4130> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.4130

Tous droits réservés

INTRODUCTION :

LES MOTS DE L'EXIL DANS L'EUROPE DU XIX^e SIÈCLE. DIRE, PRATIQUER, REPRÉSENTER LES MIGRATIONS POLITIQUES

Par DELPHINE DIAZ, maîtresse de conférences en histoire contemporaine, programme ANR AsileuropeXIX, université de Reims Champagne-Ardenne, et ALEXANDRE DUPONT, maître de conférences en histoire contemporaine, université de Strasbourg.



À l'article « exil » du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse se livre à un tableau historique du phénomène, qui culmine avec l'entrée dans le XIX^e siècle. « *Les révolutions dont notre siècle a été si prodigue ont semé l'Europe de proscrits de toutes les causes et de tous les pays*¹ », explique-t-il, avant de citer à l'appui de son propos l'exil des libéraux italiens, celui des carlistes espagnols et celui des patriotes polonais, qui marquent la France et l'Europe des années 1830. Le XIX^e siècle européen signerait ainsi le début du recours massif des États

à l'expulsion des opposants politiques hors du territoire national. Nous suivrons l'éditeur républicain dans ce dossier : centré sur l'Europe et sur le XIX^e siècle, il s'inscrit dans un champ historiographique particulièrement dynamique depuis une dizaine d'années. Fruits du renouveau de l'histoire politique et du décloisonnement des histoires nationales, les recherches

sur les exils au XIX^e siècle dessinent peu à peu une histoire nouvelle de l'Europe, dans laquelle les circulations politiques jouent un rôle majeur.

Le présent dossier se propose ainsi de mettre en lumière l'exil politique, phénomène migratoire alors en voie d'affirmation dans l'Europe du XIX^e siècle, et même pourrait-on dire, en s'inspirant des mots du Lombard Carlo Cattaneo, en voie d'« *institutionnalisation*² ». Après le Congrès de Vienne, l'augmentation du nombre d'opposants chassés de leur pays

pour des motifs politiques a en effet entraîné l'adoption de politiques migratoires nouvelles les concernant. Ces fuites individuelles ou ces exodes collectifs ont également suscité l'apparition d'un vocabulaire profus sur l'exil ainsi que l'émergence de représentations contrastées autour de la figure du proscrit et du réfugié.

C'est à cette dimension que s'intéressera le dossier, qui se propose de jeter un éclairage particulier sur les mots et les représentations attachés à l'exil et à l'asile dans l'Europe du XIX^e siècle. Les débats suscités à partir de l'été 2015 par la « crise migratoire », ou « crise de l'asile » qui a marqué le pourtour méditerranéen et l'Union européenne, ont révélé toute l'importance du choix des mots pour parler de celles et de ceux qui se déplacent sous la contrainte. Au mois d'août 2015, la chaîne d'information qatarienne Al Jazeera décidait ainsi de bannir l'emploi du mot anglais « *migrants* » à l'antenne : aux yeux de plusieurs de ses journalistes, ce terme prêtait à confusion et tendait à déshumaniser ceux qui traversaient la Méditerranée à leurs risques et périls, que la chaîne préférait dès lors qualifier, sans faire de distinction, de « *refugees* ». À leur tour, les médias français se sont aussi interrogés sur leur propre vocabulaire et ont cherché à déconstruire le lexique utilisé pour désigner ces hommes et ces femmes prêts à tout pour rejoindre l'Union européenne³.

Les termes utilisés pour désigner les personnes contraintes à l'expatriation ne sont ni évidents, ni neutres. Ils tendent en effet à proposer une certaine vision, et supposent parfois même une explication, une légitimation ou au contraire une délégitimation

Les débats suscités à partir de l'été 2015 par la « crise migratoire », ou « crise de l'asile » qui a marqué le pourtour méditerranéen et l'Union européenne, ont révélé toute l'importance du choix des mots pour parler de celles et de ceux qui se déplacent sous la contrainte.

1. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866-1877, t. 7, p. 1192. 2. Carlo Cattaneo, *Ugo Foscolo e l'Italia*, Milan, Politecnico, 1861, p. 34. 3. Karen Akoka, « Distinguer les réfugiés des migrants au XX^e siècle : enjeux et usages des politiques de classification », in Michel Agier, Anne-Virginie Madeira (dir.), *Définir les réfugiés*, Paris, Presses universitaires de France, 2017, p. 47 et suivantes.

et un rejet de ces mouvements migratoires : « Réfugiés, migrants, demandeurs d'asile, mais aussi réfugiés de guerre, migrants économiques, migrants clandestins, sont autant de termes apparemment descriptifs qui pourtant, engagent toute une épistémologie et une politique des classifications institutionnelles, médiatiques, populaires ou savantes. Leur analyse est à faire, alors qu'aucune de ces classifications ne peut prétendre à une définition absolue, partout et toujours vraie⁴. »

Parler aujourd'hui de « migrants » incite à insister sur le moment même du déplacement, en gommant la dimension contrainte du départ, et en négligeant le fait que ces personnes qui se déplacent ont vocation à s'établir quelque part. Au contraire, le fait d'évoquer des « demandeurs d'asile » pour les désigner tend à insister sur la légitimité qu'ont ces personnes en mouvement à solliciter l'asile politique dans les pays vers lesquels ils se dirigent.

La migration n'est pas seulement une affaire de voyage, de déplacement, de conditions d'accueil, c'est aussi une affaire de mots. C'est d'ailleurs ce que rappelaient Anne Dufourmantelle et Jacques Derrida, qui ont montré combien l'hospitalité accordée à l'étranger a partie liée avec la question du langage et de la dénomination. S'interrogeant sur l'hospitalité, les auteurs déclinaient celle-ci en deux notions antagonistes : l'hospitalité « absolue », celle qui exige que j'ouvre mon chez-moi à l'étranger, sans lui demander ni réciprocité ni même son nom, et l'hospitalité telle qu'elle est définie par les lois, ce qu'on appelle « les lois de l'hospitalité », qui, elles, « marquent des limites, des pouvoirs, des droits et des devoirs ». Celles-ci tendent également à interroger l'étranger sur son nom : « *L'hospitalité consiste-t-elle à interroger l'arrivant ? Commence-t-elle par la question adressée à qui vient (ce qui paraît très humain et parfois aimant, à supposer qu'il faille lier l'hospitalité à l'amour – énigme que nous laisserons pour l'instant en réserve) : comment t'appelles-tu ? dis-moi ton nom, comment dois-je t'appeler, moi qui t'appelle, moi qui désire t'appeler par ton nom ? comment vais-je t'appeler ? (...)* Donne-t-on l'hospitalité à un

sujet ? à un sujet identifiable ? à un sujet identifiable par son nom ? à un sujet de droit ? Ou bien l'hospitalité se rend-elle, se donne-t-elle à l'autre avant qu'il ne s'identifie, avant même qu'il ne soit (posé comme ou supposé) sujet, sujet de droit et sujet nommable par son nom de famille, etc.⁵ ? »

Ainsi, ce n'est pas seulement à la lumière des débats actuels sur les « migrants » les « demandeurs d'asile » et les « réfugiés », que la nécessité de nous plonger dans la question des dénominations dont faisaient l'objet les exilés et les réfugiés au XIX^e siècle a semblé primordiale. Étudier l'accueil des exilés politiques en Europe, des lendemains du congrès de Vienne jusqu'à la Belle Époque, comme se proposent de le faire les auteurs de ce dossier, implique en effet d'analyser la façon dont, par le vocabulaire courant, administratif, juridique, journalistique ou encore littéraire, la catégorie de l'exilé ou du réfugié politique a été de plus isolée de celle de l'étranger en général.

On l'a rappelé, le choix des termes utilisés pour parler des personnes et des groupes investis dans des migrations politiques est, dans l'Europe et le monde méditerranéen d'aujourd'hui, particulièrement sensible. De la même manière, au XIX^e siècle, parler d'« exilés », de « réfugiés », de « proscrits », d'« émigrés », d'« émigrants » – si l'on s'en tient dans un premier temps au vocabulaire français – n'avait pas le même sens et ne renvoyait pas aux mêmes représentations des facteurs, des modalités et des conséquences de la migration contrainte. Tandis que le mot « exilé » était essentiellement utilisé dans le vocabulaire politique et artistique pour insister sur la dimension héroïque de cette figure, le « réfugié », peu à peu employé comme un substantif, relevait davantage du lexique administratif. Il existait ainsi

Étudier l'accueil des exilés politiques en Europe, des lendemains du congrès de Vienne jusqu'à la Belle Époque, comme se proposent de le faire les auteurs de ce dossier, implique en effet d'analyser la façon dont, par le vocabulaire courant, administratif, juridique, journalistique ou encore littéraire, la catégorie de l'exilé ou du réfugié politique a été de en plus isolée de celle de l'étranger en général.

4. Michel Agier, Anne-Virginie Madeira, « Introduction », in Michel Agier, Anne-Virginie Madeira (dir.), *Définir les réfugiés*, op. cit., p. 5. 5. Anne Dufourmantelle et Jacques Derrida, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Levy, 1997, p. 31.

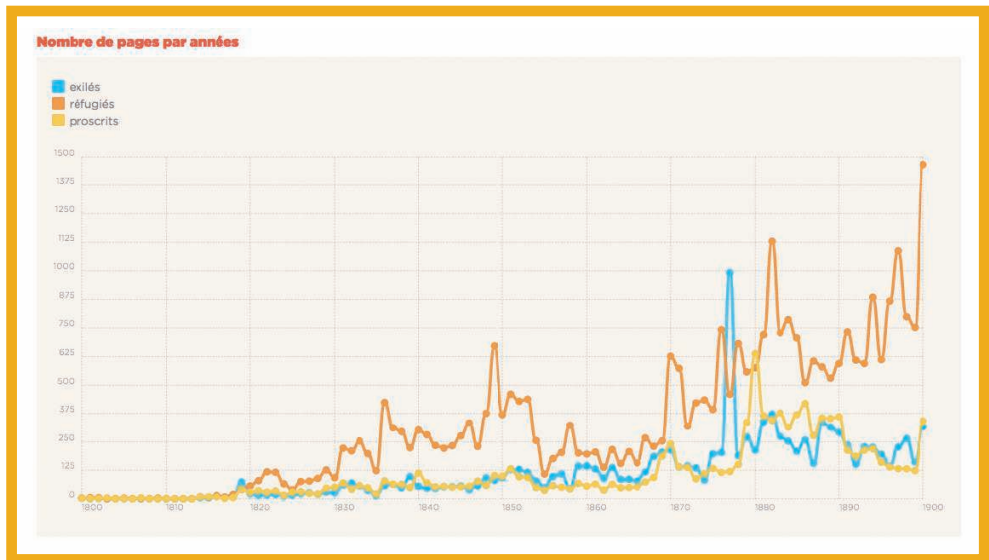
d'importantes nuances entre ces termes, alors même que le vocable « réfugié » ne renvoyait pas, comme c'est le cas dans notre vocabulaire d'aujourd'hui, à un statut juridique aux contours bien définis.

Dans le vocabulaire français, trois termes au moins s'imposent pour parler des migrants contraints au départ : « exilés », « réfugiés », « proscrits ». Le graphique présenté ci-dessous montre la part respective occupée par ces trois termes dans la presse française numérisée et mise en ligne sur le site Gallica⁶. Pour tempérer l'interprétation que l'on peut faire de ces courbes, précisons que la presse de la seconde moitié du XIX^e siècle est plus abondante, mais qu'elle aussi fait davantage l'objet de campagnes de numérisation que celle datant de la première moitié du siècle. Ce graphique fait apparaître la fréquence des occurrences de ces trois termes tout au long du siècle dans la presse française ; il met en lumière le fait que le terme « réfugiés » s'est peu à peu imposé, à partir des années 1830, comme celui d'usage le plus courant pour parler des personnes contraintes à l'expatriation, avec certains pics dans le recours à ce

terme : au milieu des années 1830, en lien avec les déplacements induits par les révolutions française, belge et polonaise, puis lors des années 1848-1849 avec le « printemps des peuples », et enfin dans les années 1860 et surtout les années 1890, à la faveur des mouvements anarchistes et de leurs conséquences migratoires.

En revanche, les mots « exilés » et « proscrits » restent bien moins employés quant à eux, si ce n'est à la fin des années 1870, où leurs occurrences dépassent celles du « réfugié » : ce pic est à mettre au compte de la campagne pour la loi d'amnistie à l'égard des communards, menée par les républicains après la crise du 16 mai 1877, et qui a abouti à l'adoption d'une première loi d'amnistie le 3 mars 1879, complétée par une seconde, plus importante encore, le 11 juillet 1880⁷.

Si la presse française apparaît d'un grand secours pour comprendre les usages des mots de l'exil dans la France du XIX^e siècle, ce dossier se propose d'enquêter sur les variations et les nuances de ce vocabulaire dans d'autres pays francophones qui ont accueilli des exilés politiques, en particulier en



6. Graphique réalisé grâce au moteur de recherche de Retrenews, qui s'appuie sur les ressources périodiques de la Bibliothèque nationale de France. 7. Stéphane Gacon, « L'amnistie de la Commune (1871-1880) », in *Lignes*, n° 10, 2003, pp. 45-64.

Belgique et en Suisse. Il s'agit aussi d'ouvrir la voie à une comparaison des termes employés dans d'autres langues, en anglais, en espagnol et en italien, pour désigner les migrants contraints au départ. Sans proposer un panorama exhaustif des similitudes et des différences que l'on peut déceler dans les langues respectives des pays qui forment le cadre de notre enquête, l'étude du vocabulaire britannique de la migration contrainte au XIX^e siècle montre tout l'intérêt qu'il y a à croiser ces différents lexiques alors utilisés en Europe. En Grande-Bretagne, un pays qui, entre le milieu des années 1820 et l'*Aliens Act* de 1905, a ouvert ses frontières aux étrangers sans pratiquer aucune forme de sélection ou presque, les questions lexicales se posaient sous un tout autre angle qu'en France. Dans le vocabulaire anglais, « *refugee* » est un substantif usité dès la fin du XVII^e siècle, depuis l'épisode du refuge protestant provoqué par la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. Dans la troisième édition de 1797 de l'*Encyclopedia Britannica*, le terme « réfugié » se référait d'abord spécifiquement aux huguenots français, forcés de quitter leur pays après 1685. Si l'épisode du refuge huguenot a bel et bien introduit le mot dans la langue anglaise, son référent s'est peu à peu élargi pour concerner toutes les personnes expatriées de manière contrainte : « *“Réfugiés”, un terme d'abord appliqué aux protestants français, qui, à cause de la révocation de l'édit de Nantes, ont été contraints de fuir la persécution, et de trouver refuge dans des pays étrangers. Depuis cette époque, cependant, le terme a été étendu à tous ceux qui quittent leur pays en temps de bouleversements ; et à partir de là, depuis la révolte des colonies britanniques en Amérique, on a souvent entendu parler des “réfugiés américains”⁸.* »

En revanche, on peut noter qu'il n'y a pas de trace dans cette édition de l'*Encyclopaedia Britannica* d'un article « *exile* ». Or ce terme était pourtant lui aussi fréquemment utilisé en anglais pour renvoyer aux étrangers accueillis pour des motifs politiques en Grande-Bretagne, comme en témoignent par

exemple les dénominations des nombreuses sociétés de secours ouvertes pour ceux-ci : pensons par exemple à la *Polish Exiles' Friend Society*, créée en 1833 à Londres afin d'améliorer les conditions de vie en Angleterre des Polonais de la « Grande Émigration », qui employait dans son titre même le terme d'« *exiles* », et non celui de « *refugees* ».

Les contributions ici réunies se proposent d'analyser le vocabulaire européen de l'exil en s'appuyant sur l'hypothèse que les statuts des exilés ne sauraient être saisis sans une prise en compte des termes par lesquels ils étaient alors désignés. Est ici revendiquée l'influence du *linguistic turn*, courant de pensée qui, depuis les années 1970-1980, a insisté sur le fait que, pour les historiens, le rapport aux événements du passé ne peut être pensé en dehors de la médiation du langage. Tout en reconnaissant l'importance de la construction discursive du social et du politique qu'ont permis les études relevant du *linguistic turn*, il ne s'agit pas, néanmoins, de reprendre à notre compte une version relativiste de ce courant de pensée qui, dans certaines de ses déclinaisons, a pu conduire à oublier, voire à nier, tout référent externe au langage.

Le dossier vise à identifier le lexique européen des « exilés », « proscrits » et « réfugiés », en l'abordant à travers plusieurs espaces et à des moments différents, et grâce à des outils d'analyse aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Ces instruments de lecture se voient appliqués à des types de sources très variés : encyclopédies, dictionnaires juridiques et administratifs, recueils de circulaires diffusées par les administrations nationales, mais aussi presse imprimée, chansons ou littérature de l'époque. Outre les termes employés pour dénommer et catégoriser les personnes qui se déplaçaient, ce sont aussi les mots qui permettaient de désigner les pratiques administratives et judiciaires mises en œuvre par les États d'accueil à leur égard qui nous intéresseront. On notera que, même dans la langue française, des expressions régulièrement employées dans les sources administratives de l'époque et

8. « *Refugees* », *Encyclopaedia Britannica*, Édimbourg, 1797, t. 16, p. 51 : « *Refugees, a term at first applied to the French Protestants, who, by the revocation of the edict of Nantes, were constrained to fly from persecution, and take refuge in foreign countries. Since that time, however, it has been extended to all such as leave their country in times of distress ; and hence, since the revolt of the British colonies in America, we have frequently heard of American refugees.* »

appliquées aux réfugiés étrangers – « dépôts de réfugiés », « assignation à résidence » « expulsion », « éloignement » – appellent encore de plus amples recherches. De même, la circulation de ces termes par-delà les frontières nationales en France doit faire l'objet de nouveaux questionnements. Ainsi, la Belgique, inspirée par son voisin français, se réapproprie-t-elle la dénomination même de « dépôt de réfugiés » en 1833, sans que la réalité des dépôts belges ne soit véritablement comparable à celle des dépôts français. Du côté suisse, en revanche, on ne parle pas dans les sources de « dépôt de réfugiés », mais d'« encasernement des réfugiés », ce qui dénote aussi le recours à des méthodes de contention plus sévères qu'en France et en Belgique.

Cet intérêt pour les mots de l'exil – ceux qui servaient à désigner les exilés, mais aussi ceux qui permettaient de renvoyer aux nouvelles pratiques administratives et policières utilisées à leur égard – se doublera d'une réflexion sur les représentations contrastées dont ils ont fait l'objet dans la société civile. Est-ce que les réfugiés étaient ces « pauvres exilés » que décrit Lamennais sur un ton messianique dans les *Paroles d'un*

croyant, ouvrage qu'il publie en 1834 en ayant en tête le drame polonais ? Ou bien est-ce que le réfugié du XIX^e siècle doit plutôt être dépeint comme un « *grand Monsieur, haut de sept pieds, horrible à voir, les cheveux ébouriffés, l'œil hagard, parcourant dès le matin nos carrefours, enlevant à tous les petits enfants leurs tartines de beurre*⁹ » ? C'est en tout cas le portrait que se plaît à dépeindre, non sans ironie, le Suisse James Fazy en 1836, lorsqu'il se moque de tous ceux qui redoutent l'invasion de la Confédération helvétique par les réfugiés libéraux et radicaux de tous les pays européens.

Si les États produisent des catégories nouvelles, si juristes, littérateurs, journalistes et artistes contribuent eux aussi à la fabrique des mots de l'exil, ils

n'épuisent pas la profusion de paroles différentes sur la condition des proscrits. Ces derniers ne manquent pas de réflexivité sur leur condition. Comment se perçoivent-ils eux-mêmes ? Quels mots mettent-ils sur leur expérience ? Les exilés et leur sort sont aussi l'objet de débats et de rapports de force au sein des sociétés de départ et d'accueil. En ce sens, les mots de l'exil sont aussi des mots à forte charge politique. S'ils véhiculent bien des représentations multiples et polysémiques, ces représentations façonnent en retour les contextes socio-politiques mouvants dans lesquels s'inscrivent ces expériences. Réflexion sur la production de catégories nouvelles pour penser l'exil et réflexion sur les représentations véhiculées par les exilés entrent donc dans un rapport dialectique qui vise à restituer toute la complexité des réactions des sociétés européennes du XIX^e siècle face à un phénomène nouveau par son ampleur, sinon par sa signification à l'âge des révolutions.

Une première partie se centrera sur les questions lexicologiques et de définition juridique et politique des mots de l'exil au XIX^e siècle, en suivant une logique géographique qui recoupe des situations contrastées. Thomas C. Jones, dans sa réflexion sur le cas anglais, aborde le cas d'un pays où l'asile politique ne fait l'objet d'aucune restriction légale et qui est un pays d'accueil plus que de départ. Delphine Diaz s'intéresse pour sa part à la littérature grise produite par le ministère de l'Intérieur français entre 1830 et 1870 : son étude des circulaires administratives met au jour la construction conjointe et progressive des discours et des pratiques relatifs à la gestion de l'exil. Avec la contribution à quatre mains de Romy Sánchez et Juan Luis Simal sur l'empire espagnol, les mots de l'exil traversent l'océan et ouvrent une perspective atlantique et coloniale sur la définition des catégories et des pratiques. L'article d'Edward Blumenthal, en retenant également cette perspective hispanique et atlantique, s'intéresse aux inflexions du vocabulaire juridique de l'asile et de l'expulsion, en montrant les apports des juristes dans les Républiques hispaniques.

Cet intérêt pour les mots de l'exil – ceux qui servaient à désigner les exilés, mais aussi ceux qui permettaient de renvoyer aux nouvelles pratiques administratives et policières utilisées à leur égard – se doublera d'une réflexion sur les représentations contrastées dont ils ont fait l'objet dans la société civile.

9. James Fazy, *Du fédéral au Fédéral*, Genève, P.-V. Oursel, 1836, p. 3.

La seconde partie du dossier s'intéressera quant à elle aux multiples représentations discursives et iconographiques de l'exil au XIX^e siècle en Europe, entre littératures, images et chansons. Les figures du réfugié telles qu'elles ont été véhiculées dans les discours parlementaires belges après la première loi sur les étrangers sont confrontées à celles qui se dessinaient alors dans la littérature (Maité Van Vyve), tandis que Sylvie Aprile éclaire les pratiques et représentations du passage de la frontière par les exilés politiques européens au XIX^e siècle. Laure Godineau, elle, s'intéresse aux figures d'exilés

communards français telles qu'elles se dessinaient dans la poésie et les chansons des années 1870. Cette même période est interrogée par Alexandre Dupont à la lumière de la réception des exilés espagnols carlistes dans le sud de la France, influencée par la mobilisation des classes populaires au niveau local. Enfin, Katarzyna Papiez se penche sur le devenir, sur le temps long, des membres de la « Grande Émigration » polonaise commencée en 1831, en étudiant l'aboutissement de projets, longuement débattus au sein de l'aristocratie en exil, de « colonies polonaises » dans l'Empire ottoman. ■